

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

HPA MORTIER

1. Identification de la substance/préparation, de la société/entreprise

Nom et/ou code produit : HPA MORTIER

Producteur / Fournisseur : CÉGÉCOL S.N.C.
 34, avenue Léon Jouhaux
 92164 Antony
 France

Tél. : 33 (0) 1 46 11 51 15
 Fax: 33 (0) 1 46 66 49 22

Adresse email de la personne responsable pour cette FDS : Madame Meiners
 claudia.meiners@ant.akzonobel.com

Numéro de téléphone d'appel d'urgence (avec les heures d'ouverture) : ORFILA Tel.: 33 (0) 1 45 42 59 59

Utilisation du produit : Colle à carrelage base ciment à 2 composants

2. Identification des dangers

Cette préparation est classée comme dangereuse conformément à la directive européenne 1999/45/CEE et ses amendements.

Classification : Xi; R41, R37/38
 R43

Dangers pour la santé humaine : Risque de lésions oculaires graves. Irritant pour les voies respiratoires et la peau. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

Notes

Le ciment est irritant pour les yeux, les voies respiratoires, les muqueuses et la peau du fait d'une hydratation partielle et du pH élevé qui en résulte. Lors du gâchage, la pâte de ciment présente un pH élevé ; elle peut alors irriter la peau en cas de contact prolongé et provoquer des lésions aux yeux en cas de projection. Un contact prolongé et répété avec la peau peut entraîner une sensibilisation due à des éléments en traces tel que le chrome hexavalent (CR6+). En cas d'ingestion significative, le ciment peut provoquer des brûlures du tractus digestif. Le ciment ne présente pas de risque particulier pour l'environnement sous réserve de respecter les recommandations de la Section 13 relatives à l'élimination ainsi que les prescriptions réglementaires nationales ou locales pouvant s'appliquer.

3. Composition/informations sur les composants

Substances présentant un danger pour la santé ou pour l'environnement au regard de la directive sur les substances dangereuses 67/548/EEC

<u>Nom chimique*</u>	<u>N° CAS</u>	<u>Numéro CE</u>	<u>%</u>	<u>Classification</u>
sable - quartz	14808-60-7	238-878-4	50 - 100	Non classé. [2]
ciment Portland	65997-15-1	266-043-4	25 - 50	Xi; R41, R37/38 [1] R43
Chlorure de baryum dihydraté	10323-27-9	233-788-1	< 1.0	T; R25 [1] Xn; R20

[1] Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement

[2] Substance avec une limite d'exposition au poste de travail

Contient plus de 20% de ciment Portland.

Xi selon les données de l'industrie cimentière et les recommandations du SNMI.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

HPA MORTIER

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R mentionnées ci-dessus

4. Premiers secours

- Généralités** : En cas de doute, ou si les symptômes persistent, consulter un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente.
- Inhalation** : Emmener à l'air frais. Garder la personne au chaud et au repos. S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène. Ne rien administrer par voie orale. En cas de perte de conscience, placer la personne en position latérale de sécurité et consulter un médecin.
- Contact avec la peau** : Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver soigneusement la peau au savon et à l'eau ou utiliser un nettoyant cutané reconnu. Ne pas utiliser de solvants ni de diluants.
- Contact avec les yeux** : Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Rincer immédiatement et abondamment les yeux à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en gardant les paupières ouvertes.
- Ingestion** : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Garder la personne au chaud et au repos. NE PAS faire vomir.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

- Moyens d'extinction** : Recommandé : mousse résistant aux alcools, CO₂, poudres, eau pulvérisée
- Utilisables** : Utiliser un agent extincteur approprié pour étouffer l'incendie avoisinant.
- Non utilisables** : Ne pas utiliser de jet d'eau bâton.
- Risques particuliers liés à l'exposition au produit** : Aucun risque spécifique d'incendie ou d'explosion.
En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.
- Produits de combustion dangereux** : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:
oxyde/oxydes de métal
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie** : Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- Précautions individuelles** : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection.
- Précautions relatives à l'environnement** : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit.
- Déversement accidentel** : Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Aspirer ou ramasser avec un balai le produit répandu et placer le tout dans un conteneur à déchets dûment étiqueté. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

Remarque : voir section 8 pour les équipements de protection personnelle et section 13 pour l'élimination des déchets.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

HPA MORTIER

7. Manipulation et stockage

- Manipulation** : Garder les conteneurs scellés jusqu'à l'emploi. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Conforme à la législation sur la santé et la sécurité au travail. Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas ingérer. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière solaire. Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.
- Stockage** : Stocker entre les températures suivantes: 5 à 30°C (41 à 86°F). Stocker conformément à la réglementation locale. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la section 10). Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.
Conserver à l'écart de la chaleur. Protéger du gel.

8. Contrôle de l'exposition/Protection individuelle

Nom des composants

sable - quartz

Limites d'exposition professionnelle

INRS (France, 6/2006). Notes: valeurs limites réglementaires contraignantes

VME: 0,1 mg/m³ 8 heure(s). Forme: aérosols, fraction alvéolaire

Valeurs limites d'exposition aux poussières (article R.232-5-5 du Code du Travail) :

Poussières totales 10 mg/m³

Poussières alvéolaires 5 mg/m³

- Contrôle de l'exposition professionnelle** : Aucune ventilation particulière requise. Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler l'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air.
Le ponçage, la découpe au chalumeau et/ou la soudure du produit sec peuvent produire de la poussière et/ou des vapeurs dangereuses. Porter un équipement de protection personnel (respiratoire) adéquat, si l'exposition ne peut être évitée par une ventilation locale.

- Contrôle de l'exposition de l'environnement** : Aucune mesure spéciale n'est requise. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau.

Équipement de protection individuelle

- Protection respiratoire** : Porter un appareil de protection respiratoire muni d'un purificateur d'air ou à aduction d'air, parfaitement ajusté et conforme à une norme en vigueur si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire.
Recommandé: Masque avec filtre à particules FFP2 (conforme à la norme NF EN 143)
- Protection de la peau** : Il est conseillé de porter des vêtements antistatiques en fibres naturelles ou en fibres synthétiques résistant aux températures élevées.
- Protection des mains** : Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise.
Recommandé:> 8 heures Temps avant transpercement: caoutchouc nitrile (conforme à la norme NF EN 374)
Les crèmes protectrices peuvent contribuer à protéger les zones cutanées exposées. Cependant, elles ne doivent pas être appliquées après le début de l'exposition.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**HPA MORTIER**

Protection des yeux : Utiliser une protection oculaire conforme à une norme approuvée dès lors qu'une évaluation du risque indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux projections de liquides, aux fines particules pulvérisées, aux gaz ou aux poussières. Si les conditions de fonctionnement entraînent de fortes concentrations de poussières, utiliser des lunettes de protection contre les poussières.
Recommandé: Lunettes de sécurité avec protections latérales. (conforme à la norme NF EN 166)

9. Propriétés physiques et chimiques

État physique : Solide. [Poudre.]
Odeur : Inodore.
Couleur : Blanc. Gris.
pH : Non disponible.
Masse volumique : 1,3 à 1,5 g/cm³
Solubilité : Facilement soluble dans les substances suivantes: l'eau froide.

10. Stabilité et réactivité

Stabilité : Le produit est stable. Dans les conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune polymérisation dangereuse n'est censée se produire.
Conditions à éviter : Stocker à l'abri de l'humidité.
Produits de décomposition dangereux : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

11. Informations toxicologiques

Informations toxicologiques : Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible. La préparation a été évaluée selon la méthode conventionnelle de la Directive sur les préparations dangereuses 1999/45/CE et classée en conséquence quant à ses risques toxicologiques. Voir sections 2 et 15 pour plus de détails.

Effets aigus potentiels sur la santé

Inhalation : Irritant pour les voies respiratoires.
Ingestion : Irritant pour la bouche, la gorge et l'estomac.
Contact avec la peau : Irritant pour la peau. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
Contact avec les yeux : Gravement irritant pour les yeux. Risque de lésions oculaires graves.

Signes/symptômes de surexposition

Inhalation : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
irritation des voies respiratoires
toux
Ingestion : Aucune donnée spécifique.
Peau : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
irritation
rougeur
Yeux : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleur ou irritation
larmolement
rougeur

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

HPA MORTIER

Toxicité aiguë

<u>Nom des composants</u>	<u>Résultat</u>	<u>Espèces</u>	<u>Dosage</u>	<u>Exposition</u>
Chlorure de baryum dihydraté	DL50 Orale	Rat	118 mg/kg	-

Ci-dessous sont reportées les informations toxicologiques relatives au ciment:

Inhalation : le produit peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

Ingestion : en cas d'ingestion significative, le produit est caustique pour le tractus digestif. Il peut provoquer des brûlures de la bouche, de l'oesophage et de l'estomac.

Contact avec la peau : le produit peut irriter la peau humide par hydratation partielle entraînant un pH élevé. Un contact prolongé avec le produit gâché peut provoquer une brûlure de la peau.

Contact avec les yeux : le produit peut entraîner une irritation des paupières (blépharite) et de la cornée (conjonctivite) et provoquer des lésions des globes oculaires.

Pathologie chronique cutanée : l'exposition prolongée sans protection adaptée (gants) peut provoquer une dermatite d'irritation.

Chez les sujets prédisposés aux allergies, ces lésions peuvent précéder une allergie à certains éléments à l'état de traces dans le produit (chrome hexavalent, cobalt ...). D'autres lésions peuvent être rencontrées en cas de contact prolongé sans protection. Elles apparaissent généralement aux doigts: dermatites fissuraires, ulcérations, hyperkératoses.

12. Informations écologiques

Informations écologiques : Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.
Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau.

La préparation a été examinée selon la méthode conventionnelle de la directive 1999/45/CE Préparations Dangereuses et n'est pas classée dangereuse pour l'environnement.

Écotoxicité en milieu aquatique

<u>Nom des composants</u>	<u>Résultat</u>	<u>Espèces</u>	<u>Exposition</u>
Chlorure de baryum dihydraté	Aiguë CE50 21,9 mg/L	Daphnie	48 heures
	Aiguë CL50 870 mg/L	Poisson	48 heures

Autres effets nocifs : Aucun effet important ou danger critique connu.

13. Considérations relatives à l'élimination

Méthodes d'élimination des déchets : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Éliminer selon les dispositions prévues par les différentes réglementations fédérales, provinciales, locales ou d'État. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

Catalogue Européen des Déchets : 17 01 07 mélanges de béton, briques, tuiles et céramiques autres que ceux visés à la rubrique 17 01 06
Si ce produit est mélangé avec d'autres déchets, ce code peut ne pas être suffisant. Si mélangé avec d'autres déchets, le code approprié devra être attribué. Pour plus d'information contacter votre autorité locale des déchets.

Déchets Dangereux : À la connaissance actuelle du fournisseur, ce produit n'est pas considéré comme un déchet dangereux tel que défini par la Directive UE 91/689/CEE.

14. Informations relatives au transport

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ


HPA MORTIER

Informations réglementaires	Numéro ONU	Nom d'expédition	Classes	GE*	Étiquette	Autre information:
Classe ADR/RID	Non disponible.	Non disponible.	Non disponible.	-		-
Classe ADNR	Non disponible.	Non disponible.	Non disponible.	-		-
Classe IMDG	Not available.	Not available.	Not available.	-		-
Classe IATA	Not available.	Not available.	Not available.	-		-

GE* : Groupe d'emballage

Le produit n'est pas soumis à la réglementation transport selon ADR/RID, IMDG, ICAO/IATA.

15. Informations réglementaires

Réglementations de l'Union Européenne	: Déterminés en accord avec les directives de l'UE 67/548/EEC et 1999/45/EC (y compris les amendements), la classification et l'étiquetage prennent en compte l'usage prévu du produit.	
Symbole(s) de danger	: 	Irritant
Phrases de risque	: R41- Risque de lésions oculaires graves. R37/38- Irritant pour les voies respiratoires et la peau. R43- Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.	
Conseils de prudence	: S2- Conserver hors de la portée des enfants. S22- Ne pas respirer les poussières. S24/25- Éviter le contact avec la peau et les yeux. S26- En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. S36/37/39- Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage. S46- En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.	
Contient	: ciment Portland	
Maladie professionnelle / maladies professionnelles	: sable - quartz ciment Portland	RG 25 8
Surveillance médicale renforcée	: Arrêté du 11 Juillet 1977 fixant la liste des travaux nécessitant une surveillance médicale renforcée: non concerné	

16. Autres informations

Texte complet des phrases R citées dans les sections 2 et 3	: R25- Toxique en cas d'ingestion. R20- Nocif par inhalation. R41- Risque de lésions oculaires graves. R37/38- Irritant pour les voies respiratoires et la peau. R43- Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.	
Date d'impression	: 04.04.2008	
Date d'édition	: 04.04.2008	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**HPA MORTIER**

Date de la précédente édition : Aucune validation antérieure

Version : 1

▣ Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

RÉSERVÉ AUX UTILISATEURS PROFESSIONNELS

NOTE IMPORTANTE: Les informations contenues dans cette fiche de données n'ont pas pour ambition d'être exhaustives et sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances et les lois et réglementations en vigueur : toute personne utilisant ce produit à toutes autres fins que celles spécifiquement recommandées dans la fiche technique, sans avoir obtenu au préalable une confirmation écrite de notre part de l'adéquation du produit à l'usage envisagé, le fait à ses propres risques. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales. Toujours consulter la fiche de données de sécurité et la fiche technique du produit, si disponibles. Tous les conseils et informations que nous fournissons sur le produit (par cette fiche de données ou tout autre moyen) sont corrects en fonction de nos meilleures connaissances actuelles mais nous n'avons aucun contrôle sur la qualité ou l'état du support ou les nombreux facteurs susceptibles d'affecter l'utilisation et l'application du produit. Par conséquent, sauf accord contraire écrit de notre part, nous n'acceptons aucune responsabilité que ce soit sur les performances du produit ou sur toute perte ou dommage survenant consécutivement à l'utilisation du produit. Tous les produits commercialisés et les conseils techniques donnés sont soumis à nos conditions générales de vente. Une copie de ce document est disponible sur demande, réclamez le et lisez le attentivement. Les informations contenues dans cette fiche sont régulièrement sujettes à modification à la lumière de notre expérience et de notre politique de développement continu. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de vérifier que cette fiche de données est la plus récente version existante avant toute utilisation du produit.

Les marques commerciales mentionnées dans cette fiche de données sont des marques déposées Akzo Nobel ou dont Akzo Nobel possède la licence.

CÉGÉCOL S.N.C., Avenue Léon Jouhaux, F-92164 Antony // <http://www.cegecol.com>

Date d'édition : 04.04.2008

Page 7 de 7

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

HPA RESINE

1. Identification de la substance/préparation, de la société/entreprise

Nom et/ou code produit : HPA RESINE

Producteur / Fournisseur : CÉGÉCOL S.N.C.
 34, avenue Léon Jouhaux
 92164 Antony
 France

Tél. : 33 (0) 1 46 11 51 15
 Fax: 33 (0) 1 46 66 49 22

Adresse email de la personne responsable pour cette FDS : Madame Meiners
 claudia.meiners@ant.akzonobel.com

Numéro de téléphone d'appel d'urgence (avec les heures d'ouverture) : ORFILA Tel.: 33 (0) 1 45 42 59 59

Utilisation du produit : Colle à carrelage base ciment à 2 composants

2. Identification des dangers

Cette préparation n'est pas classée comme dangereuse selon la Directive européenne 1999/45/CE et ses amendements.

Classification : Non classé.

Phrases d'avertissement supplémentaire : Fiche de donnée de sécurité disponible sur demande pour les professionnels.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

3. Composition/informations sur les composants

Substances présentant un danger pour la santé ou pour l'environnement au regard de la directive sur les substances dangereuses 67/548/EEC

<u>Nom chimique*</u>	<u>N° CAS</u>	<u>Numéro CE</u>	<u>%</u>	<u>Classification</u>
Formiate de calcium	544-17-2	208-863-7	1 - 2,5	Xi; R41 [1]
poly(oxy-1,2-ethanediy), α-[bis(1-methylpropyl)phenyl]-ω-hydroxy-	53964-94-6		1 - 2,5	Xn; R22 [1] Xi; R41

[1] Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement

[2] Substance avec une limite d'exposition au poste de travail

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R mentionnées ci-dessus

4. Premiers secours

Généralités : En cas de doute, ou si les symptômes persistent, consulter un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente.

Inhalation : Emmener à l'air frais. Garder la personne au chaud et au repos. S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène. Ne rien administrer par voie orale. En cas de perte de conscience, placer la personne en position latérale de sécurité et consulter un médecin.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

HPA RESINE

- Contact avec la peau** : Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver soigneusement la peau au savon et à l'eau ou utiliser un nettoyant cutané reconnu. Ne pas utiliser de solvants ni de diluants.
- Contact avec les yeux** : Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Rincer immédiatement et abondamment les yeux à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en gardant les paupières ouvertes.
- Ingestion** : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Garder la personne au chaud et au repos. NE PAS faire vomir.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

- Moyens d'extinction** : Recommandé : mousse résistant aux alcools, CO₂, poudres, eau pulvérisée
- Utilisables** : Utiliser un agent extincteur approprié pour étouffer l'incendie avoisinant.
- Non utilisables** : Ne pas utiliser de jet d'eau bâton.
- Risques particuliers liés à l'exposition au produit** : Aucun risque spécifique d'incendie ou d'explosion.
En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.
- Produits de combustion dangereux** : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:
oxydes de carbone
oxyde/oxydes de métal
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie** : Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- Précautions individuelles** : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection.
- Précautions relatives à l'environnement** : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit.
- Déversement accidentel** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau ou absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un contenant à déchets approprié. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

Remarque : voir section 8 pour les équipements de protection personnelle et section 13 pour l'élimination des déchets.

7. Manipulation et stockage

- Manipulation** : Garder les conteneurs scellés jusqu'à l'emploi. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Conforme à la législation sur la santé et la sécurité au travail. Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas ingérer. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière solaire. Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

HPA RESINE

Stockage : Stocker entre les températures suivantes: 5 à 30°C (41 à 86°F). Stocker conformément à la réglementation locale. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la section 10). Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

Conserver à l'écart de la chaleur. Protéger du gel.

8. Contrôle de l'exposition/Protection individuelle

Limites d'exposition professionnelle : Non disponible.

Contrôle de l'exposition professionnelle : Aucune ventilation particulière requise. Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler l'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air.

Contrôle de l'exposition de l'environnement : Aucune mesure spéciale n'est requise. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Porter un appareil de protection respiratoire muni d'un purificateur d'air ou à adduction d'air, parfaitement ajusté et conforme à une norme en vigueur si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire.
Recommandé: Masque avec filtre à particules FFP2 (conforme à la norme NF EN 143)

Protection de la peau : Il est conseillé de porter des vêtements antistatiques en fibres naturelles ou en fibres synthétiques résistant aux températures élevées.

Protection des mains : Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise.
Recommandé:> 8 heures Temps avant transpercement: Gants en nitrile (conforme à la norme NF EN 374)
Les crèmes protectrices peuvent contribuer à protéger les zones cutanées exposées. Cependant, elles ne doivent pas être appliquées après le début de l'exposition.

Protection des yeux : Utiliser une protection oculaire conforme à une norme approuvée dès lors qu'une évaluation du risque indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux projections de liquides, aux fines particules pulvérisées, aux gaz ou aux poussières.
Recommandé: Lunettes de sécurité (conforme à la norme EN 166)

9. Propriétés physiques et chimiques

État physique : Liquide.

Odeur : Caractéristique.

Couleur : Blanc.

pH : 7,8 à 9

Masse volumique : 1,02 g/cm³

Solubilité : Facilement soluble dans les substances suivantes: l'eau froide.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**HPA RESINE****10. Stabilité et réactivité**

- Stabilité** : Le produit est stable. Dans les conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune polymérisation dangereuse n'est censée se produire.
- Conditions à éviter** : Non disponible.
- Produits de décomposition dangereux** : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

11. Informations toxicologiques

- Informations toxicologiques** : Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible. La préparation a été évaluée selon la méthode conventionnelle de la Directive sur les préparations dangereuses 1999/45/CE et classée en conséquence quant à ses risques toxicologiques. Voir sections 2 et 15 pour plus de détails.

Effets aigus potentiels sur la santé

- Inhalation** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Ingestion** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Contact avec la peau** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Contact avec les yeux** : Aucun effet important ou danger critique connu.

Signes/symptômes de surexposition

- Inhalation** : Aucune donnée spécifique.
- Ingestion** : Aucune donnée spécifique.
- Peau** : Aucune donnée spécifique.
- Yeux** : Aucune donnée spécifique.

12. Informations écologiques

- Informations écologiques** : Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.
Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau.

La préparation a été examinée selon la méthode conventionnelle de la directive 1999/45/CE Préparations Dangereuses et n'est pas classée dangereuse pour l'environnement.

- Autres effets nocifs** : Aucun effet important ou danger critique connu.

13. Considérations relatives à l'élimination

- Méthodes d'élimination des déchets** : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Éliminer selon les dispositions prévues par les différentes réglementations fédérales, provinciales, locales ou d'État. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.
- Catalogue Européen des Déchets** : 08 04 14 boues aqueuses contenant des colles et mastics autres que celles visées à la rubrique 08 04 13

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

HPA RESINE

Si ce produit est mélangé avec d'autres déchets, ce code peut ne pas être suffisant. Si mélangé avec d'autres déchets, le code approprié devra être attribué. Pour plus d'information contacter votre autorité locale des déchets.

Déchets Dangereux : À la connaissance actuelle du fournisseur, ce produit n'est pas considéré comme un déchet dangereux tel que défini par la Directive UE 91/689/CEE.

14. Informations relatives au transport

Informations réglementaires	Numéro ONU	Nom d'expédition	Classes	GE*	Étiquette	Autre information:
Classe ADR/RID	Non disponible.	Non disponible.	Non disponible.	-		-
Classe ADNR	Non disponible.	Non disponible.	Non disponible.	-		-
Classe IMDG	Not available.	Not available.	Not available.	-		-
Classe IATA	Not available.	Not available.	Not available.	-		-

GE* : Groupe d'emballage

Ce produit n'est pas soumis à la réglementation transport selon ADR/RID, IMDG, ICAO/IATA.

15. Informations réglementaires

Réglementations de l'Union Européenne : Déterminés en accord avec les directives de l'UE 67/548/EEC et 1999/45/EC (y compris les amendements), la classification et l'étiquetage prennent en compte l'usage prévu du produit.

Phrases de risque : Ce produit n'est pas classé selon la législation de l'Union européenne.

Conseils de prudence : S2- Conserver hors de la portée des enfants.
S24/25- Éviter le contact avec la peau et les yeux.
S46- En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Phrases d'avertissement supplémentaire : Fiche de donnée de sécurité disponible sur demande pour les professionnels.

Surveillance médicale renforcée : Arrêté du 11 Juillet 1977 fixant la liste des travaux nécessitant une surveillance médicale renforcée: non concerné

16. Autres informations

Texte complet des phrases R citées dans les sections 2 et 3 : R22- Nocif en cas d'ingestion.
R41- Risque de lésions oculaires graves.

Date d'impression : 10.04.2008

Date d'édition : 10.04.2008

Date de la précédente édition : Aucune validation antérieure

Version : 0.01

 Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

HPA RESINE

RÉSERVÉ AUX UTILISATEURS PROFESSIONNELS

NOTE IMPORTANTE: Les informations contenues dans cette fiche de données n'ont pas pour ambition d'être exhaustives et sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances et les lois et réglementations en vigueur : toute personne utilisant ce produit à toutes autres fins que celles spécifiquement recommandées dans la fiche technique, sans avoir obtenu au préalable une confirmation écrite de notre part de l'adéquation du produit à l'usage envisagé, le fait à ses propres risques. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales. Toujours consulter la fiche de données de sécurité et la fiche technique du produit, si disponibles. Tous les conseils et informations que nous fournissons sur le produit (par cette fiche de données ou tout autre moyen) sont corrects en fonction de nos meilleures connaissances actuelles mais nous n'avons aucun contrôle sur la qualité ou l'état du support ou les nombreux facteurs susceptibles d'affecter l'utilisation et l'application du produit. Par conséquent, sauf accord contraire écrit de notre part, nous n'acceptons aucune responsabilité que ce soit sur les performances du produit ou sur toute perte ou dommage survenant consécutivement à l'utilisation du produit. Tous les produits commercialisés et les conseils techniques donnés sont soumis à nos conditions générales de vente. Une copie de ce document est disponible sur demande, réclamez le et lisez le attentivement. Les informations contenues dans cette fiche sont régulièrement sujettes à modification à la lumière de notre expérience et de notre politique de développement continu. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de vérifier que cette fiche de données est la plus récente version existante avant toute utilisation du produit.

Les marques commerciales mentionnées dans cette fiche de données sont des marques déposées Akzo Nobel ou dont Akzo Nobel possède la licence.

CÉGÉCOL S.N.C., Avenue Léon Jouhaux, F-92164 Antony // <http://www.cegecol.com>

Date d'édition

: 10.04.2008

Page 6 de 6